




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-22116-CC-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.702**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DEMARCHE INNOVATION ET PERFORMANCE- CONVENTION DE PARTENARIAT  
VILLE D'AIX EN PROVENCE - GRDF**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, Mme Sophie JOISSAINS

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipementsRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jules SUSINI, M. Victor TONIN**Politique Publique** : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**OBJET** : DEMARCHE INNOVATION ET PERFORMANCE- CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE D'AIX EN PROVENCE - GRDF - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 14 mai 2007 par délibération n° 07.0395, un précédent accord de partenariat avec GRDF (Gaz Réseau Distribution France) a permis la migration de 10 chaufferies fioul au gaz naturel. Une deuxième convention «ECO CONSEIL» a fait l'objet d'une adoption en conseil Municipal du 17 mai 2010 par délibération n° 2010.460. Cette convention qui permettait la prise en charge complète par le concessionnaire de réseau de distribution des frais de raccordement pour 9 chaufferies fuel, arrive aujourd'hui à son terme.

Le projet de convention qui vous est soumis s'attache à renforcer le partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence et GrDF.

La mission «ECO-CONSEIL II de GrDF» consiste à accompagner notre Collectivité en terme de conseil énergétique sur :

- son PATRIMOINE IMMOBILIER EXISTANT
- ses PROJETS DE CONSTRUCTIONS NEUVES

Le patrimoine immobilier existant est constitué de bâtiments alimentés au gaz naturel, mais aussi de bâtiments raccordables ou non, au réseau existant de gaz naturel. Ceci se traduit de la part de GrDF par :

- un accompagnement technique (diagnostics thermiques et préconisations),
- la gratuité de raccordement au réseau de gaz naturel de 9 nouveaux sites,

- et enfin une aide financière à l'innovation.

Cette dernière proposition permettra la valorisation de matériels performants concourant à réduire les consommations énergétiques, en développant des solutions innovantes. Elle prendra la forme d'une aide financière directe à la Ville d'Aix-en-Provence, pour l'installation de matériels performants, ainsi que d'une aide indirecte sous la forme d'une participation auprès des constructeurs en vue de développer des solutions économiques et plus respectueuses de l'environnement.

Les bâtiments désignés «ECO-CONSEIL II» feront l'objet d'un diagnostic préalable et se verront proposer un éventail de préconisations en vue d'améliorer leur performance énergétique. L'ensemble de ces prestations seront à la charge entière de GrDF.

La présente convention est proposée pour une durée de 3 ans.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la Convention de partenariat "ECO-CONSEIL II",
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier, Cadastre et à la Gestion des Propriétés Communales à signer la présente convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recette des sommes correspondantes

**2012.702 - DEMARCHE INNOVATION ET PERFORMANCE- CONVENTION DE  
PARTENARIAT VILLE D'AIX EN PROVENCE - GRDF**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

# “ ECO-CONSEIL II ” Innovation et Performance



entre

La commune d'Aix En Provence

et

Gaz réseau Distribution France

Du 1er septembre 2012 au 31 aout 2015

Agence Entreprise Méditerranée  
Adresse : 1 rue de LYON 13015

Convention ECO-CONSEIL Commune d'Aix en Provence & Gaz réseau Distribution France  
Date : 25/06/2012

Interlocuteur : M Michel BASTIDON 04 96 13 81 74 / 06 12 680 933  
mail : michel.bastidon@grdf.fr

## SOMMAIRE

1. Bâtiments concernés dans le cadre de la convention.....	5
2. Préambule .....	6
3. Objet de la convention.....	7
4. ECO-CONSEIL : descriptif de la convention .....	7
4.1. Diagnostic .....	7
4.2. Préconisations.....	8
4.3. L'Aide à l'innovation .....	9
4.4. Aide au raccordement .....	10
4.5. Un interlocuteur dédié .....	10
5. Une Convention dynamique .....	11
6.2. Les Engagements de GrDF .....	13
7. Alimentation en gaz naturel : délais de réalisation des travaux.....	13
8. Validité de la convention.....	13
Annexe 1 : Les solutions innovantes Gaz Naturel / EnR .....	14
1. Pompe à Chaleur absorption gaz naturel .....	14
2. La Pompe à Chaleur à moteur gaz naturel.....	15

## Convention de partenariat

Entre

La commune d'Aix en Provence, no SIRET 2 11 3000 17 000 12 représentée par  
Madame Maryse JOISSAINS- MASINI en sa qualité de Maire dûment habilitée à cet effet.

Désignée ci-après par la COLLECTIVITE,

Et

GrDF

Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 €, dont le siège social est sis 6 rue Condorcet  
75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro  
444 786 511,  
représentée par **Monsieur Philippe RECHINIAC**, dûment habilité.

Désignée ci-après par le DISTRIBUTEUR,

Concernant la mise en œuvre opérationnelle de la convention " Eco-Conseil ",  
mission d'accompagnement de la COLLECTIVITE par le DISTRIBUTEUR dans le cadre d'une  
démarche globale de conseil énergétique sur le patrimoine existant et sur des projets neufs  
de la collectivité durant les entre le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et le 31 aout 2015.

## Interlocuteurs pendant la durée de la CONVENTION :

### Pour la Ville d'Aix en Provence :

Interlocuteur	Niveau de traitement des dossiers	Tel	Fax
Mme Odile BONTHOUX – Adjoint au Maire	Institutionnel	04 42 91 90 00	-
Mme Jules SUSINI – Adjoint au Maire	Institutionnel	04 42 91 90 00	-
M FOVEAU	Opérationnel	04 42 91 93 39	04 42 91 90 40
M ANGIBAULT	Opérationnel	04 42 91 96 24	04 42 91 90 40

### Pour Gaz Réseau Distribution France Méditerranée :

Interlocuteur	Niveau de traitement des dossiers	Tel	Fax
Directeur Régional délégué au développement M. Philippe RECHINIAC	Institutionnel et Stratégique	04 42 90 62 53	04 42 90 62 51
Chef des Ventes M. Damien ROSINHA	Développement réseau	04 96 20 23 02	04 96 20 23 01
Développeur M. Michel Bastidon	Opérationnel Coordinateur de l'opération	04 96 13 81 74	04 96 13 81 86

Chaque partie conserve le droit de changer d'interlocuteur, mais s'engage à prévenir l'autre partie dès qu'un tel changement se produit



## 1. Bâtiments concernés dans le cadre de la convention

Liste des bâtiments existants de LA COLLECTIVITE concernés par l'offre ECO-CONSEIL, désignés ci-après par " PATRIMOINE IMMOBILIER EXISTANT "

Bâtiment	Technologie Gaz	Consommations Gaz Estimée	Echéancier prévisionnel de raccordement au réseau
Aménagement tertiaire d'Arbaud 1	<b>2 Pompes à Chaleur à Absorption Gaz</b>	120 000	2013
Centre Médico Scolaire	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	60 000	2013
Groupe scolaire les Granettes <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>	<b>Passage Fioul Gaz – Chaudière condensation</b>	320 000	2015
Station carburant d'Aix les Milles (usage municipal)	<b>Station GNV 135 Véhicules</b>	1 700 000	2013
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>	<b>3 GHP PAC Moteur Gaz</b>		2015
Restaurant du Val de l'Arc	<b>Process Cuisson Gaz</b>	45 000	2014
Maison des Sports Val de l'arc	<b>1 Pompe à Chaleur GHP</b>	100 000	2013
Bureaux administratifs de la rue Venel	<b>Passage élec / Gaz Chaudière condensation</b>	400 000	2015
Groupe scolaire Couteron <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>	<b>Passage fioul / Gaz- Chaudière Condensation</b>	120 000	2014

Liste de projets de construction neuve, concernés par l'offre ECO-CONSEIL, désignés ci-après par " PROJETS DE CONSTRUCTION NEUVE "

Bâtiment	Technologie Gaz	Consommations Gaz Estimée	Echéancier prévisionnel de raccordement au réseau
Maison de quartier Corsy	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	60 000	2015

## 2. Préambule

Représentant près de 43% des consommations d'énergie primaire en France et 25% des émissions de CO<sub>2</sub>, le secteur du Bâtiment constitue le secteur prioritaire à traiter en termes d'économie d'énergie et de lutte contre le changement climatique.

Le Grenelle de l'Environnement a ainsi défini des objectifs ambitieux, tant sur les bâtiments neufs, au travers de la Réglementation Thermique 2012 et l'imposition du seuil Bâtiment Basse Consommation (BBC) de 50 kWh/m<sup>2</sup>.an généralisé à l'ensemble des constructions fin 2012, que sur le parc existant avec un objectif de réduction des consommations d'énergie de 38% d'ici 2020.

L'Etat a souhaité par ailleurs démontrer et inciter l'exemplarité des collectivités territoriales en termes de construction et de rénovation performantes.

Ainsi, toute construction neuve d'un bâtiment tertiaire publique devra respecter l'exigence Bâtiment Basse Consommation par anticipation à compter de fin 2010.

Sur le marché de la rénovation, L'Etat incite les collectivités territoriales, dans le respect de leur administration, à engager un programme de rénovation de leur bâtiments en matière d'économies d'énergie : auditer leur parc d'ici 2010 et engager la rénovation d'ici 2012 des surfaces les plus énergivores, l'objectif étant de réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie et d'au moins 50% les émissions de Gaz à Effet de serre dans un délai de 10 ans.

Pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle du Grenelle de l'Environnement et ainsi répondre à leurs besoins en matière d'audit et de travaux de performance énergétique et environnementale, GrDF propose son service ECO-CONSEIL. Ce service consiste à accompagner LA COLLECTIVITE au travers de moyens techniques, humains et financiers, tout au long de la vie des projets de rénovation et de construction : diagnostic énergétiques, préconisation de solutions techniques, aide à l'innovation, appui à la communication.

Face aux enjeux du Grenelle, La COLLECTIVITE souhaite mener une action d'envergure visant à affirmer son engagement environnemental et social par une maîtrise accrue des consommations énergétiques de son patrimoine, une optimisation énergétiques des ses installations, dans une logique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de maîtrise des charges, et de confort pour les occupants.

Ainsi, LA COLLECTIVITE et GrDF souhaitent s'associer dans le cadre d'une démarche globale concrétisée au travers de cette convention, afin d'assurer le déploiement de l'offre ECO-CONSEIL du distributeur.

### 3. Objet de la convention

La mission de ECO-CONSEIL de GrDF consiste à accompagner LA COLLECTIVITE en termes de conseil énergétique sur les bâtiments cités au paragraphe 1.

Les bâtiments feront l'objet d'un accompagnement technique, humain et financier spécifique.

Au travers de cette convention, GrDF se positionne comme un conseiller énergétique, partenaire privilégié de LA COLLECTIVITE, qui s'investit techniquement, financièrement et humainement, dans une démarche de diagnostics et de préconisations énergétique.

### 4. ECO-CONSEIL : descriptif de la convention

Sur les bâtiments préalablement défini par les deux parties (dont la liste figure au chapitre 1), GrDF accompagne LA COLLECTIVITE au travers des différentes étapes suivantes :

1. Diagnostics du PATRIMOINE EXISTANT et des PROJETS NEUFS
2. Préconisations sur le PATRIMOINE EXISTANT et sur les PROJETS NEUFS – Proposition de solutions techniques.
3. Aide à l'innovation.
4. Aide au raccordement.
5. Un Interlocuteur unique et dédié.

#### 4.1. Diagnostic

Cette phase de diagnostic consiste pour GrDF, en partenariat avec la collectivité, à identifier les caractéristiques techniques des sites qui font l'objet de la présente convention afin d'y associer des solutions innovantes et performantes.

Bâtiments
D'arbaud 1 (bureaux) Centre
Médico Scolaire Groupe scolaire les Granettes <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>
Station GNV d'Aix les Milles
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>
Maison des Sports Val de l'Arc
Restaurant du Val de l'Arc
Bureaux administratifs de la rue Venel
Groupe scolaire de Couteron <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>
Maison de quartier Corsy

## 4.2. Préconisations

Pour chaque bâtiment ayant fait l'objet au préalable d'un diagnostic, GrDF propose de retenir, en accord avec LA COLLECTIVITE, des solutions techniques adaptées afin d'en améliorer la performance énergétique et environnementale.

Ci-dessous, la liste des préconisations retenues en accord avec la collectivité.

Bâtiment	Technologie Gaz
Bureaux tertiaires à d'Arbaud 1	<b>2 Pompes à Chaleur à Absorption Gaz</b>
Centre Médico Scolaire	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>
Groupe scolaire les Granettes <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>	<b>Passage Fioul Gaz – Chaudière condensation</b>
Station carburant d'Aix les Milles (usage municipal)	<b>Station GNV</b>
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>	<b>3 GHP PAC Moteur Gaz</b>
Maison des sports Val de l'Arc	<b>1 GHP PAC Moteur Gaz</b>
Restaurant du Val de l'Arc	<b>Process Cuisson</b>
Bureaux administratifs de la rue Venel	<b>Passage élec / Gaz Chaudière condensation</b>
Groupe scolaire de Couteron <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>	<b>Passage fioul / Gaz- Chaudière Condensation</b>
Maison de quartier Corsy	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>

### 4.3. L'Aide à l'innovation

La collectivité souhaite s'inscrire dans une démarche volontariste et innovante. A cet effet, GrDF propose d'accompagner LA COLLECTIVITE dans le déploiement de solutions technologiques innovantes et respectueuses des orientations environnementales du Grenelle.

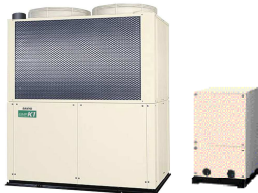
GrDF propose donc un accompagnement technique et financier dans le cadre de l'utilisation de l'une des technologies suivantes :

- La Pompe à chaleur à absorption,
- La Pompe à chaleur à moteur thermique,



#### Pompe à chaleur à absorption

Atout pour une construction BBC neuve ou BBC rénovation  
Version géothermique ou aérothermique  
Rendement de près de 170% en chauffage  
Taux d'EnR de 25 à 40 % (les plus élevés de l'offre actuelle)  
Forte complémentarité avec le solaire thermique  
Chauffage et rafraîchissement des locaux



#### Pompe à chaleur à moteur gaz

Atout pour une construction BBC neuve ou BBC rénovation  
Rendement de près de 160% en chauffage et 150% en rénovation  
Hautes performances du fait de la récupération d'énergie sur le moteur gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire  
Solution pertinente en tertiaire chauffé et climatisé

Une présentation plus détaillée de ces nouvelles solutions énergétiques est précisée à l'annexe 1.

Les innovation prévues par la Ville d'Aix en Provence

Bâtiment	Technologie Gaz
Bureaux tertiaires à d'Arbaud 1	<b>2 Pompes à Chaleur à Absorption Gaz</b>
Centre Médico Scolaire	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>
Maison des sports	<b>1 GHP PAC Moteur Gaz</b>
Services techniques de la ville d'Aix en Provence	<b>3 GHP PAC Moteur Gaz</b>
Maison de quartier Corsy	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>

Soit au total :

 **Quatre Pompes à Chaleur à Absorption Gaz**

 **quatre GHP PAC Moteur Gaz**

L'aide à l'investissement proposé par GRDF dans le cadre de la démarche INNOVATION de la collectivité est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Bâtiment	Technologie Gaz	Aide à l'investissement proposé par GrDF
Bureaux tertiaires à d'Arbaud 1	<b>2 Pompes à Chaleur à Absorption Gaz</b>	2000 € (soit 1000 € par PAC)
Centre Médico Scolaire	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	1000 €
Maison des sports	<b>1 GHP PAC Moteur Gaz</b>	1000 €
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>	<b>3 GHP PAC Moteur Gaz</b>	3000 € (soit 1000 € par GHP)
Maison de quartier Corsy	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	1000 €

GrDF propose donc un aide globale de 8 000 € HT dans le cadre de son aide à l'investissement pour les innovations.

Ces aides seront versées sur présentation de facture à la mise en service des installations.

#### 4.4. Aide au raccordement

GrDF, à titre exceptionnel, dans le cadre exclusif de cette convention ECO-CONSEIL, se propose de prendre en charge 100% des coûts de raccordement et des extensions de réseau éventuelles des bâtiments cités dans la convention, sous réserve d'une faisabilité technico-économique respectant les seuils de rentabilité fixés par le législateur.

Pour mémoire, les coûts de raccordement sur réseau existant sont :

coût d'un raccordement individuel : 342 € H.T

coût d'un raccordement collectif : 1136 € H.T

Pour les dix bâtiments identifiés dans la présente convention , cette aide est estimée à environ 9 088 € H.T.

#### 4.5. Un interlocuteur dédié

Dans le cadre de cette convention afin de faciliter l'ensemble du processus de raccordement, GrDF met à disposition du client un interlocuteur dédié au suivi de la présente convention.

Interlocuteur GrDF M. Michel BASTIDON	Opérationnel <i>Coordinateur de l'opération</i>	04 96 13 81 74	04 96 13 81 86
--	--	----------------	----------------

L'interlocuteur désigné sera le point d'entrée du client pour l'ensemble du processus de raccordement. Il facilitera l'ensemble des étapes administratives et contractuelles :

Contrat de raccordement

Information sur l'ensemble des fournisseurs (Annexe 2)

Aide à la mise en service

La collectivité quant à elle identifie un point d'entrée privilégié dans sa structure pour l'interlocuteur de GrDF. Ce point d'entrée sera qualifié de " Pilote " de la convention ECO-CONSEIL pour le compte de la collectivité.

Pilote pour le compte de la collectivité M. Marc FOVEAU	Opérationnel <i>Coordinateur de l'opération</i>	04 42 91 93 39	04 42 91 90 40
--	--	----------------	----------------

## 5. Une Convention dynamique

Afin de s'assurer de l'efficacité des dispositions et de la satisfaction des parties prenante de la présente convention. GrDF organisera, une fois par an, à la date anniversaire de la notification, une réunion de bilan.

Cette réunion permettra de faire le point sur les engagements respectifs, sur l'efficacité des dispositions engagées et de décider d'actions correctives pouvant, si nécessaire, faire l'objet d'un avenant à la convention.

## 6 . ENGAGEMENTS :

### 6.1. Les Engagements de la Commune d'Aix en Provence.

:

Dans le cadre de la convention ECO-CONSEIL et pour bénéficier de l'ensemble des dispositions citées ci dessus la collectivité doit s'engager sur le volume, sur la durée, et sur la technologie..

La durée de la convention est de trois ans

Du 1 er septembre 2012 au 31 Aout 2015

La collectivité s'engage à convertir au Gaz Naturel (avec ou sans solution EnR) les bâtiments suivants :

<b>Bâtiments</b>
Bureaux à D'arbaud 1
Centre Médico Scolaire
Groupe scolaire les Granettes <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>
Station GNV d'Aix les Milles
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>
Maison des sports
Restaurant du Val de l'Arc
Bureaux administratifs de la rue Venel
Groupe scolaire Couteron <i>(sous réserve de l'atteinte du respect du seuil de rentabilité)</i>
Maison de quartier Corsy

La collectivité s'engage à faire le choix des technologies innovantes suivantes :

<b>Bâtiment</b>	<b>Technologie Gaz</b>	<b>Aide à l'investissement proposé par GrDF</b>
Mission locale de la Communauté du Pays d'Aix	<b>2 Pompes à Chaleur à Absorption Gaz</b>	2000 € (soit 1000 € par PAC)
Centre Médico Scolaire	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	1000 €
Services techniques de la ville d'Aix en Provence <i>(sous réserve de faisabilité technico-financière)</i>	<b>3 GHP PAC Moteur Gaz</b>	3000 € (soit 1000 € par GHP)
Maison de quartier Corsy	<b>1 Pompe à Chaleur à Absorption Gaz</b>	1000 €
Maison des sports	<b>1 GHP PAC Moteur Gaz</b>	1000 €



## 6.2. Les Engagements de GrDF

En contrepartie des éléments énoncés au paragraphe 6.1, Gaz Réseau Distribution France s'engage auprès de la Commune d'Aix en Provence à appliquer les dispositions :

La prise en charge des extensions du réseau de gaz naturel jusqu'en limite de propriété sous réserve du respect des critères de rentabilité fixés par le cahier des charges de concession de distribution publique de gaz naturel.

La prise en charge totale des frais de branchement et d'extension des opérations désignées au point 1 jusqu'en limite de propriété pour un montant valorisé à : **9088 € H.T**

La participation à la démarche « Innovation et Performance » de la Ville D'Aix en Provence par une aide à l'investissement de **8 000 € HTC**

## 7. Alimentation en gaz naturel : délais de réalisation des travaux

Pour les branchements neufs, les travaux de raccordement seront effectués selon le planning précisé dans le contrat de raccordement qui sera fourni pour chaque site à raccorder.

Le délai de réalisation des travaux de raccordement court à réception des contrats de raccordement signés.

Pour faire fonctionner toute nouvelle installation raccordée au réseau de gaz naturel, la ville d'Aix en Provence devra souscrire un contrat de fourniture auprès d'un des fournisseurs de la liste jointe en annexe 2 (mise à jour de cette liste consultable auprès de la CRE ou du Ministère de l'industrie.)

Pour l'établissement de ce contrat de fourniture et la mise en service de ses installations, la ville de Manosque devra remettre au fournisseur de son choix, les informations suivantes qui lui seront communiquées par l'Interlocuteur Privilégié de Gaz réseau Distribution France :

Profil de consommation ou code NAF ou SIREN

Numéros de PCE (Point de Comptage Élémentaire) qui sont les codes identifiant de vos points de raccordement au réseau.

Pour mémoire la mise en service des installations ne pourra être réalisée par Gaz réseau Distribution France que sur présentation du certificat de conformité des installations intérieures.

## 8. Validité de la convention

La présente convention est applicable dès sa notification.

A chaque date anniversaire de la notification de la convention de partenariat, Gaz Réseau Distribution France et la commune d'Aix en Provence procéderont à une analyse qualitative et quantitative des termes de la convention.

Fait à Aix en Provence le ..... en deux exemplaires

**Pour la Ville d'Aix en Provence**

**Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix en Provence**

**Pour Gaz France réseau Distribution  
France**

**Monsieur Philippe RECHINIAC,  
Directeur Régional Délégué au  
Développement**

## Annexe 1 : Les solutions innovantes Gaz Naturel / EnR

### 1. Pompe à Chaleur absorption gaz naturel



Puissance calorifique : 42,6 kW chaud  
(Possibilité de gestion en cascade de plusieurs unités)

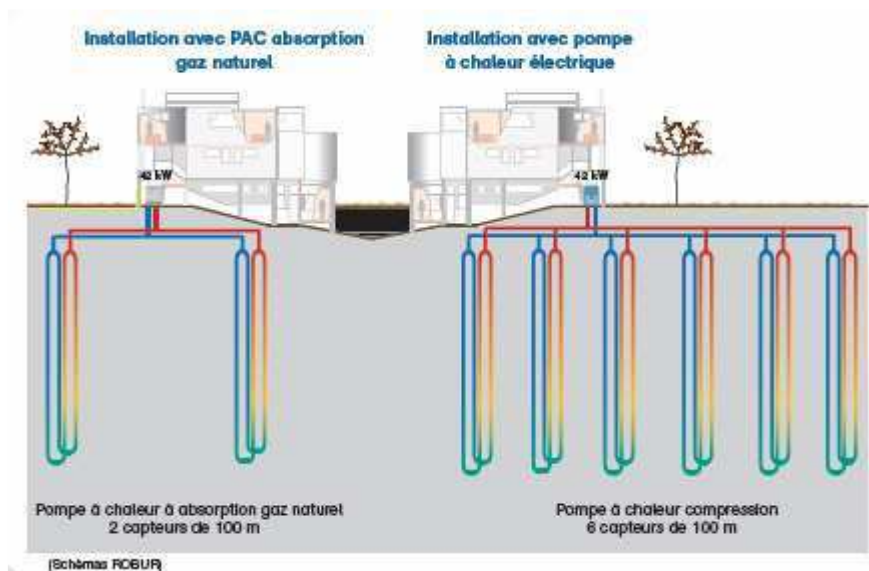
Production de chaud thermodynamique à rendement très élevé, grâce à la récupération des calories dans le sol ou sur nappe.

Rendement très élevé — rendement sur PCI de 170 % permettant 60 % d'économies d'énergie primaire et de CO2 par rapport aux meilleures chaudières,

- Production d'eau chaude jusqu'à 65°C, permettant de couvrir les besoins de chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire,
- Produits dédiés à tous types d'émetteurs basses ou hautes températures, couvrant les besoins des bâtiments neufs ou existants,
- Possibilité de produire également du froid jusqu'à -5°C,

- Fluide frigorigène qui respecte l'environnement, sans impact sur la couche d'ozone ou l'effet de serre,
- Gains d'exploitation très importants, liés à la performance de la machine et à la compétitivité du gaz naturel,
- Rentabilité dès l'investissement du fait d'une surface des sondes géothermiques réduite jusqu'à 70 % par rapport aux produits électriques,
- Grande fiabilité et maintenance aisée, grâce à la faible quantité de pièces mécaniques en mouvement.

## La PAC en géothermie



## 2. [La Pompe à Chaleur à moteur gaz naturel](#)

